

Motion des élus "Ouverture & Indépendance" au conseil scientifique restreint concernant les chaires mixtes université-organisme

Comme l'avait souhaité l'équipe de direction, la première phase de la campagne des emplois 2009 a été menée de façon transparente, grâce à une concertation qui a impliqué tous les acteurs de l'université Lille 1 pendant plusieurs mois. En janvier, alors que la liste des emplois était stabilisée, elle a été modifiée dans l'urgence afin de transformer quatre demandes de postes de MCF en chaires mixtes "université-organisme". Le conseil scientifique et le conseil d'administration ont également validé cette proposition sans que le débat, trop rapide, permette de prendre la mesure de cette décision.

Une chaire mixte est, de fait, un transfert de moyens financiers vers l'université qui implique la disparition d'un poste de chercheur dans l'organisme associé. Dès sa proposition par le ministère, le principe des chaires a été condamné par diverses instances du CNRS. La quasi-totalité des sections du comité national ont, lors de leur session d'automne, rédigé des motions dans le sens de ce refus. Le 10 octobre, la conférence des présidents du comité national (CPCN) a également exprimé à l'unanimité son refus des chaires. Enfin, le conseil scientifique du CNRS s'est opposé aux chaires et a demandé la transformation des 90 chaires en postes statutaires de chercheurs.

Certains syndicats du supérieur et des associations comme Sauvons la recherche et Sauvons l'université se mobilisent depuis plusieurs semaines contre ce qu'ils considèrent à juste titre comme des suppressions déguisées de postes. Du côté des universités de nombreux refus commencent à s'exprimer également : l'ENS Ulm dont le conseil et la direction ont rejeté les chaires qui leur ont été proposées, l'université Lyon 1 dont le président préside la CPU, l'université Pierre et Marie Curie, l'université Paris Dauphine (qui n'a pourtant pas une réputation de frondeuse), etc.

Le mouvement s'amplifie et il semblerait que la ministre vienne de reculer sur un point qui figure parmi les revendications. D'après Sauvons la recherche, la ministre se serait engagée auprès des trois directeurs d'unité représentant les organismes de recherche à reverser au recrutement les 130 postes de chercheur que le dispositif supprimait de facto. Ne soyons pas dupes : cette proposition qui ne concerne que l'année 2009 ne remet pas en cause le principe même des chaires, lequel vise à discriminer deux catégories de MCF, et cela dès le recrutement des nouveaux collègues.

Nous pensons qu'il existe des solutions permettant d'améliorer les dispositifs d'aménagement de carrière proposés aux MCF, notamment par :

- le renforcement de la mobilité via la mise en place de postes d'accueil inscrits dans les conventions signées entre les organismes et l'université et évalués selon les procédures de l'établissement d'accueil. Les postes d'accueil à l'IUF constituent également des moyens intéressants pour la mobilité.
- la mise en place de délégations de longue durée (par exemple 3-5 ans) dans les organismes pour des jeunes maîtres de conférences brillants et motivés, dont l'activité de recherche mériterait d'être particulièrement soutenue dès ou peu après le recrutement.

Ces solutions nous paraissent préférables aux chaires et représentent une alternative qu'il est nécessaire d'explorer.